

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 35 (1955)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Bienfaits et faiblesses de la politique de libération des échanges de l'O.E.C.E.  
**Autor:** L'Huillier, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888168>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



JACQUES L'HUILLIER,  
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE  
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

### L'expansion du commerce intra-européen

Pour juger une œuvre comme celle de la libération des échanges à laquelle s'est consacrée l'O. E. C. E. (Organisation européenne de coopération économique), on peut recourir à deux procédés. Une méthode, externe et pragmatique, consiste à mesurer les résultats. Elle a l'avantage de la simplicité, et au surplus met en garde contre le pessimisme éventuel de ceux qui, utilisant une méthode interne et analytique, seraient tentés, selon un fâcheux penchant à la symétrie de tout théoricien pesant le pour et le contre, de mettre sur le même plan les défauts et les vertus de l'institution. Les statistiques sont en effet éloquentes. L'évolution du volume du commerce intra-européen, retracée dans le sixième rapport annuel de l'O. E. C. E. (1), souligne les progrès saisissants qui ont été accomplis en quelques années.

Indice 1950 = 100

1938 . . . . .	80	1951 . . . . .	110
1948 . . . . .	59	1952 . . . . .	106
1949 . . . . .	73	1953 . . . . .	120
1950 . . . . .	100	1954 . . . . .	135

En ce qui concerne la Suisse en particulier, il suffit de se reporter aux divers messages du Conseil fédéral relatifs à l'O. E. C. E. pour constater que les échanges européens de ce pays se sont également développés d'une façon très sensible dans les dernières années.

## BIENFAITS ET FAIBLESSES DE LA POLITIQUE DE LIBÉRATION DES ÉCHANGES DE L'O. E. C. E.

### Les causes des difficultés antérieures et leurs remèdes

Cependant, seul l'examen direct des causes des difficultés antérieures et de la nature des remèdes peut conduire, sinon à des conclusions certaines, du moins à des critères substantiels d'appréciation. Il en est ainsi notamment parce que la valeur de la politique de libération des échanges dépend non seulement de la quantité de ces derniers, mais aussi de leur qualité.

Une telle étude implique, même si elle doit tenir dans l'espace de quelques lignes, un certain recul dans le temps.

### Les faiblesses du bilatéralisme

On fait partir généralement ce qu'on a nommé la désintégration des échanges internationaux des premières années 30. Les restrictions aux échanges qui se multiplièrent à cette époque-là, et se diversifièrent aussi avec l'apparition de la technique du contingentement, avaient deux causes principales qu'il est utile de distinguer. D'une part, la dépression économique suscitait chez les gouvernements un réflexe de défense, irrésistible bien qu'irrationnel en majeure partie, tendant à réserver le marché national aux producteurs indigènes. Cette réaction fut quasiment universelle. D'autre part, quelques pays, dont la balance avait été gravement déséquilibrée par des modifications brutales des courants commerciaux et financiers, doublèrent leur protection d'inspiration économique par une protection d'essence monétaire. De plus on remarquera que ces deux tendances protectionnistes, bien que d'origine différente, conduisaient l'une et l'autre au bilatéralisme. Un déséquilibre des échanges faisait craindre à tout pays déficitaire une réduction de son niveau d'activité interne, et, en outre, si ses réserves monétaires étaient insuffisantes, l'épuisement de ces dernières. L'égalisation rigoureuse des prestations et contre-prestations dans un cadre bilatéral sembla le moyen le plus commode pour écarter ces deux menaces.

(1) 6<sup>e</sup> rapport de l'O. E. C. E., Paris, 1955, p. 268.

En apparence, après la guerre, les échanges intra-européens offraient un spectacle semblable. Le contingentement et le bilatéralisme régnaient partout. En réalité, si les formes étaient inchangées, le fond s'était transformé. Le niveau élevé de l'emploi dans la plupart des pays affaiblissait les velléités de protection pure. Par contre, les préoccupations d'ordre monétaire s'étaient généralisées, presque tous les pays européens étant obnubilés par le déficit de leurs transactions avec la zone dollar et ne voulant à aucun prix courir le risque de perdre des avoirs convertibles dans leurs rapports avec les autres économies du Vieux Monde.

Le grand mérite de l'O. E. C. E. fut de saisir la chance tendue par une conjoncture favorable et d'apercevoir que la clef du problème se trouvait dans l'organisation d'un système de paiements internationaux en Europe, qui serait plus ou moins isolé de l'influence des règlements avec la zone dollar. La meilleure preuve de cette relation entre la politique de la libération des échanges de l'O. E. C. E. et la réforme du mécanisme des paiements, c'est que la première n'a pris tout son essor qu'après l'institution de l'Union européenne des paiements en 1950.

### **Les avantages d'un système de paiements multilatéral**

Les bienfaits de la libération ont été nombreux, en augmentant et améliorant tout à la fois les échanges intra-européens.

L'accroissement quantitatif tient d'abord au rétablissement de la multilatéralité des échanges dans les limites de l'Europe occidentale. Quand les échanges étaient bilatéraux, il était inévitable, en dehors de toute volonté protectionniste, qu'on réduisit celui des deux courants réciproques qui avait tendance à être le plus fort aux dimensions de celui qui était le plus faible. En outre, il est clair que la libération, même dans les relations bilatérales, a fait sauter certains verrous qui subsistaient soit dans un rôle vraiment protecteur, soit comme instrument d'intimidation, soit encore par pure routine comme il semble que ce fut souvent le cas en matière de transactions invisibles.

### **Le retour aux lois du marché**

Quant au perfectionnement qualitatif, il découle en premier lieu du remplacement progressif du contingentement par les droits de douane comme agent protecteur, qui a entraîné la substitution des forces naturelles du marché à l'arbitrage inéluctable des administrations dans la sélection des échanges les plus profitables aux économies échangistes. C'est une erreur de penser que cette nocivité qualitative des restrictions quantitatives était éliminée grâce à la fixation par voie contractuelle de la plupart des contingents. Car le succès des bons négociateurs — et il n'en manque pas en Europe — n'est-il pas au zénith lorsqu'ils sont parvenus à obtenir de leurs partenaires l'ouverture d'un contingent à l'endroit d'un produit d'exportation, lors même qu'ils n'ont pas bénéficié, derrière les lignes de défense de leur interlocuteur, du soutien d'une demande intense d'importation, qui serait pourtant le signe de l'importance économique des transactions à venir. Puis la rupture des cadres bilatéraux a détruit du même coup la protection, bien rarement dénoncée, parce que paradoxale, dont bénéficiaient les exportateurs dans les limites des contingents conventionnels et qui les incitait parfois à relâcher leurs efforts au grand dam des consommateurs. Enfin la libération met un terme au transfert tout à fait injustifié du gain des échanges des utilisateurs aux importateurs qui peut se produire spontanément sous le régime du contingentement.

Ces avantages sont échus à tous les pays participant à l'œuvre de l'O. E. C. E. La Suisse, pour sa part, y a été particulièrement sensible. A l'instar de tous les pays dont la politique commerciale était déjà relativement libérale à l'importation, elle fut heureuse que les méthodes forfaitaires de libération tinssent compte automatiquement, sur le plan de la réciprocité, des efforts passés. De même que toutes les petites

économies, d'autre part, elle a beaucoup à gagner d'échanges internationaux actifs, qui leur permettent une spécialisation très poussée conforme à la limitation naturelle de leur dotation en facteurs de production. En dernier lieu, la libération non discriminatoire des échanges a écarté d'elle un danger auquel elle était à peu près seule exposée, en raison de la convertibilité de sa monnaie. Bien que sa balance des comptes n'eût aucune tendance chronique à l'excédent, elle pouvait néanmoins être atteinte, à cause de cette circonstance monétaire, par des restrictions identiques à celles appliquées aux importations en provenance de la zone dollar. Certes, par le bilatéralisme, elle était parvenue à conjurer assez bien cette menace, mais le nouveau système multilatéral lui assurait un abri encore plus sûr.

### **Les faiblesses de la politique de libération des échanges**

Sans faire preuve d'un esprit chagrin, dont on se promettait dans l'introduction de se garder, il faut reconnaître qu'en regard de cet actif copieux de la politique de libération, les inconvénients ne sont pas absolument négligeables.

La réciprocité des « concessions » est encore loin d'être parfaite. D'un pays à l'autre, le pourcentage de libération varie, et la composition de la liste de libération de chaque État a d'autant plus de chances d'avoir, en fait sinon en droit, des conséquences discriminatoires que cette proportion est plus modeste. A mesure que le pourcentage obligatoire s'élève, la marge laissée à l'inéquité se resserre. Toutefois, la réciprocité peut être compromise par d'autres voies. D'un côté, il est clair que moins il reste de restrictions quantitatives plus la protection douanière reprend d'importance. Or les différences très importantes qui existent entre les niveaux respectifs des tarifs des divers pays n'ont pas été amenuisées par l'O. E. C. E. D'un autre côté, et surtout, le déséquilibre des échanges, tel qu'il se reflète dans les comptes de l'U. E. P., remet trop aisément en question la réciprocité qu'on a pris tant de peine à établir dans le démantèlement des contingents. Trop fréquemment, on a suivi la pente de la facilité en rejetant les conséquences des déséquilibres sur les pays créditeurs. En bref, alors que le meilleur des remèdes résidait dans un renforcement général de la capacité de concurrence des pays déficitaires, on a demandé aux pays créditeurs non seulement de subir les retraits de libération de la part des pays débiteurs, mais encore de se dépouiller des moyens qu'ils pouvaient encore avoir de se prémunir contre les effets éventuellement abusifs de la gestion des contingents ainsi établis, en démobilisant le dernier carré de leurs restrictions quantitatives.

### **L'avenir de la libération**

Au point auquel elle est arrivée, la libération des échanges bute contre des obstacles qui, tout en ayant moins de surface que ceux du début, sont plus résistants. D'une part, les positions réellement protectionnistes ont été mises à nu, après qu'on a décapé les restrictions d'inspiration monétaire. D'autre part, il ne s'agit plus seulement d'inventer un système viable de règlements multilatéraux, mais d'en assurer l'équilibre sans porter atteinte aux règles de libération en vue desquelles il a été créé. C'est dire que de nouveaux progrès ne peuvent guère être attendus que d'une action patiente, qui se traduira vraisemblablement, sur le plan des échanges, par des négociations laborieuses pour doser une réciprocité à l'égard de laquelle on est devenu plus exigeant, et sur le plan des paiements par le renforcement progressif de la discipline monétaire et financière. Dans ces conditions, il est peu surprenant que l'espoir caressé par certains que toutes les difficultés résiduelles s'évanouissent à la faveur de la restauration spectaculaire d'une convertibilité de type classique ait été déçu. Des changements tels que la réforme de l'U. E. P. et le projet d'accord monétaire européen semblent consolider mieux, pour l'instant, le terrain déjà conquis par la libération des échanges.